



Certificat de mesurage « Loi Carrez »

Objet

La présente mission consiste à établir la superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot de copropriété ainsi que sa surface habitable en référence à l'article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, au décret n° 97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété ainsi qu'à l'article R111-2 du Code de la construction et de l'habitation définissant la surface habitable.

Réf :6937-1

PROPRIETAIRE : M. POIRIER Fabrice et Mlle PRALONG Jacqueline 17 bis avenue des Iles 74000 ANNECY	DONNEUR D'ORDRE : M. POIRIER Fabrice et Mlle PRALONG Jacqueline 17 bis avenue des Iles 74000 ANNECY
ADRESSE DU BIEN VISE : 17 bis avenue des Iles 74000 ANNECY	
Type d'immeuble : <input checked="" type="checkbox"/> Appartement <input type="checkbox"/> Maison individuelle	
Descriptif du bien visé : Lot n°10, un appartement de type 2 pièces, au 1er étage. Lot n°07, un garage, lot n°04, une cave et lot n°01, une cave.	

Date de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée : le : 03/03/2015
 Visite effectuée : par : Mr PLAINDOUX Jérôme
 Rapport édité : le : 03/03/2015
 à : ANNECY

Annexes

Annexe 1 / 2

Liste des pièces bâties mesurées :

Superficie privative (loi « Carrez ») :

Localisation	Surfaces Privatives (m ²)	Surfaces non prises en compte (m ²)	Justification
Cuisine (1er étage)	19,65		
Salle d'eau (1er étage)	2,85		
W.C. (1er étage)	1,01	0,16	Tablette
Cellier (1er étage)	0,92		
Séjour (1er étage)	13,96		
Chambre (1er étage)	16,87		
Garage (RDC)		17,84	Annexe
Cave 1 (Sous-sol)		7,05	Annexe
Cave 4 (Sous-sol)		8,04	Annexe
Total :	55,26	33,09	

En conséquence, après relevé du 03/03/2015, nous certifions que la surface privative « Loi Carrez » est de 55,26 m².
(cinquante cinq mètres carrés et vingt six décimètres carrés)

Constatations diverses

Néant

Remarque :

En l'absence de règlement de copropriété demandé :

- la situation réelle n'a pas pu être comparée avec celle décrite dans celui-ci,
- le mesurage a été effectué selon les limites de la possession apparente et en fonction de la délimitation du lot faite par le propriétaire ou son représentant,
- les pièces ont été désignées selon les signes apparents d'occupation.

Liste des pièces visitées

Pièces ou parties d'immeuble
1er étage : Cuisine, Salle d'eau, W.C., Cellier, Séjour, Chambre RDC : Garage Sous/sol : Cave 1, Cave 4

Liste des pièces non visitées

Pièces ou parties d'immeuble	Raison de l'absence de visite
Néant	

Réf :6937-1

F.G. R.P. JP

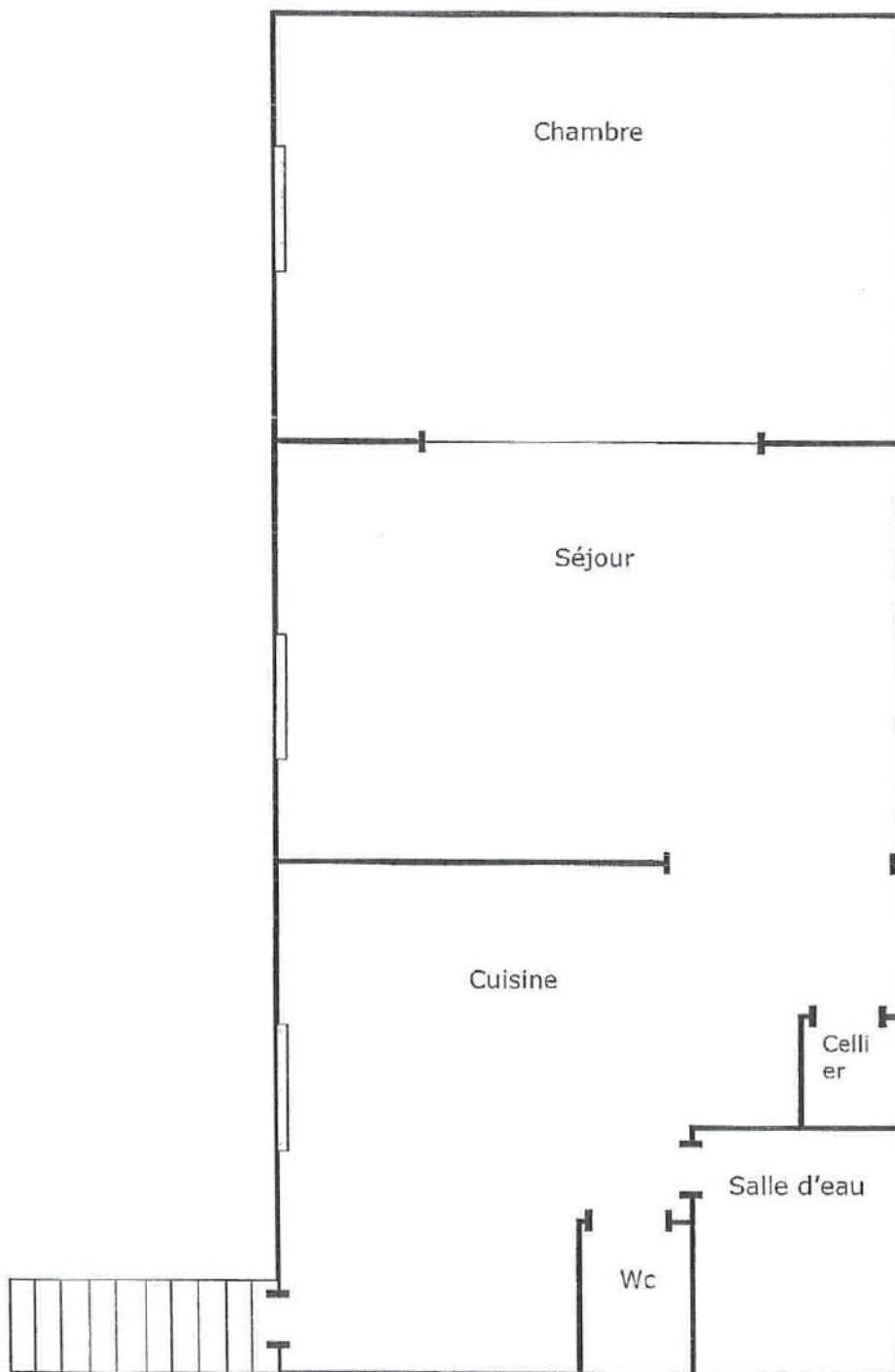
Page 2 / 3

COPROPRIETE 17, Avenue des Iles - ANNECY

Bâtiment B - 1er étage - Lot n° 10

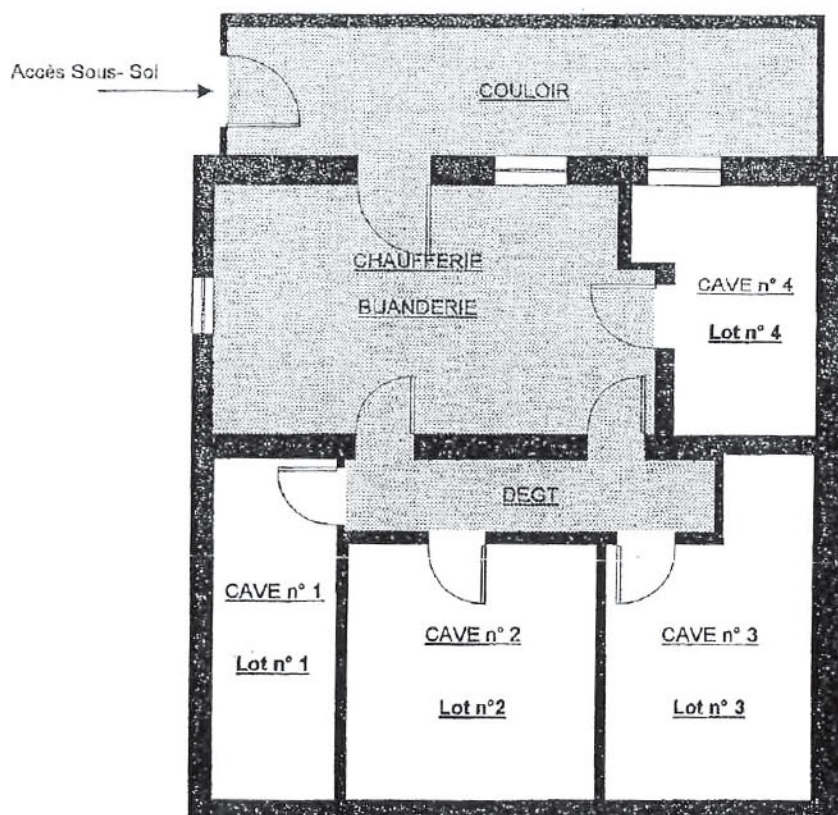
Croquis de situation des pièces

1^{er} étage



COPROPRIETE 17, Avenue des Iles - ANNECY

Bâtiment A - SOUS - SOL



 Parties Communes

COPROPRIETE 17, Avenue des Iles - ANNECY

Bâtiment B - Rez de chaussée

